

## Procès-verbal – Séance du 30 juin 2017

Date de convocation :  
23 juin 2017

Nombre de membres:  
en exercice : 19  
présents : 16  
procurations : 3  
votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 17 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Étaient présents** : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. GUILLEMOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme LELIEVRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. LE BRUN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

Monsieur POUESSEL donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO  
Madame GRU donne pouvoir à Madame HAVART  
Monsieur DANY donne pouvoir à Madame TREGOUET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Paul LEMBELEMBE a été élu secrétaire de séance

### ◆ 2017 – 06 – 01 : Elections sénatoriales : désignation des délégués communaux

*(Madame BROOK, ressortissante de l'Union Européenne, ne peut prendre part au vote)*

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est réuni ce soir exceptionnellement un vendredi sur décision du Préfet du Morbihan afin de procéder, comme l'ensemble des conseils municipaux, à l'élection des délégués qui seront convoqués le dimanche 24 septembre prochain à Vannes pour élire les sénateurs du Morbihan.

Il précise qu'il est impératif que les personnes qui seront élues soient totalement disponibles le dimanche 24 septembre. Les délégués titulaires élus ce soir ne pourront être remplacés qu'en cas de maladie, d'empêchement grave ou de décès.

Jean-Paul LEMBELEMBE est désigné en qualité de secrétaire du bureau de vote. La condition de quorum étant remplie, le vote peut avoir lieu.

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Madame Agnès HAVART, née le 19 novembre 1952
- Madame Odile OGER, née le 22 mars 1953
- Madame Carole BLANCO-HERCELIN, née le 11 juin 1980
- Monsieur Marc KERVICHE, né le 12 mai 1984

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la

règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers, régionaux, conseillers départementaux peuvent participer à l'élection, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants. Les listes peuvent être incomplètes, et respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire indique qu'une liste de candidats a été déposée :

Liste « Malestroit Cité d'Avenir » : Bruno GICQUELLO, Carole BLANCO-HERCELIN, Jean-Paul LEMBELEMBE, Catherine LELIEVRE, Christian GUILLEMOT, Michèle LE SAUTER-LE BEL, Yannis LE BRUN, Agnès HAVART.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder au vote. Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (ressortissant européen)

Nombre de votants (bulletins déposés) : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14

Suffrages obtenus par la liste 1 : 14

Nombre de délégués liste 1 : 5

Nombre de suppléants liste 1 : 3

Sont proclamés délégués :

- Monsieur Bruno GICQUELLO, né le 25 mai 1959 à Malestroit (Morbihan), domicilié 7 rue Notre Dame 56140 Malestroit

- Madame Carole BLANCO-HERCELIN, née le 11 juin 1980 à Auray (Morbihan), domiciliée rue Albert Aubry 56140 Malestroit

- Monsieur Jean-Paul LEMBELEMBE, né le 17 juin 1962 à Leopoldville (Congo), domicilié Lestrico 56140 Malestroit

- Madame Catherine LELIEVRE, née le 28 février 1965 à Malestroit (Morbihan), domiciliée 60 faubourg Sainte-Anne 56140 Malestroit

- Monsieur Christian GUILLEMOT, né le 10 février 1966 à Malestroit (Morbihan), domicilié 54 faubourg Sainte-Anne 56140 Malestroit

Sont proclamés suppléants :

- Madame Michelle LE SAUTER-LE BEL, née le 04 septembre 1959 à Malestroit (Morbihan), domiciliée 19 résidence des Pins 56140 Malestroit

- Monsieur Yannis LE BRUN, né le 1<sup>er</sup> avril 1976 à Lisieux (Calvados), domicilié 3 bis rue Jean Rouxel 56140 Malestroit

- Madame Agnès HAVART, née le 19 novembre 1952 à Malestroit, domiciliée 13 rue Edouard Entremont 56140 Malestroit

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 06 – 01 :

*Néant*

#### ◆ Ouverture à toutes propositions

##### - Opération « Argent de poche »

Michèle TREGOUET indique que la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté lance pour l'été l'opération « Argent de poche ». Elle précise que cette opération consiste à permettre à des jeunes ayant entre 16 et 18 ans de faire des missions ponctuelles de 3h30 pour le compte de la collectivité, et d'obtenir un montant de 15 €.

Après avoir détaillé cette opération, Michèle TREGOUET souhaite savoir si une réflexion de ce type peut être menée au niveau de la municipalité.

Monsieur le Maire indique que cette réflexion va être lancée en interne, afin de définir les missions possibles ainsi que le budget. Il insiste sur le nécessaire encadrement de ces jeunes.

Evelyne Guerret indique que Malestroit dispose d'une réserve d'énergie et de jeunesse, et que c'est une opération gagnant-gagnant.

##### - Nuisances sonores de la station de lavage

Evelyne Guerret indique avoir été contactée par des riverains de la station de lavage située près de Casino. Elle regrette que ce dossier ne soit pas encore réglé alors qu'il est en mairie depuis 2014. Elle souhaite que les réponses apportées soient plus énergiques et que les délais soient maîtrisés.

Evelyne Guerret précise qu'il existe un certain nombre de solutions à ce type de problèmes de nuisances sonores. Elle présente la solution de la construction d'un mur.

Monsieur le Maire indique que ce problème existait avant 2014. Il précise que de nombreux courriers ont été échangés avec la société ayant en charge cette station de lavage. Il indique que des mesures acoustiques ont été réalisées.

Monsieur le Maire souligne le fait que la riveraine a été reçue à plusieurs reprises en Mairie à ce sujet, et qu'elle connaît bien l'état d'avancement de ce dossier. Il ajoute que l'affaire est entre les mains des avocats de la société, qui doit désormais réaliser de nouvelles mesures acoustiques. Une relance sera faite par les services communaux en temps voulu.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.**